

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ
PUBLIQUE EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE POUR LA CRÉATION
D'UN PÔLE HOSPITALIER DANS LE SECTEUR DE LABRETTO, SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE BASTIA**

(projet poursuivi par la commune de Bastia)

FINALITÉ DU PROJET : ce projet d'acquisition foncière est engagé à l'initiative du centre hospitalier de Bastia, car les dispositions de l'article L. 221-1 du code de l'urbanisme ne lui permettent pas d'acquérir des immeubles en vue de constituer une réserve foncière. Lorsque ce projet d'acquisition foncière aura été réalisé, l'ensemble des terrains constituant cette réserve lui sera cédé par la commune de Bastia, afin qu'il assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : du 03/11/2025 au 05/12/2025 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER : Maison des services publics, 4, rue François Vittori, Lupino, 20 600 Bastia

COMPOSITION ET PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE : Madame Estelle FONTRIER-VIGROUX, ingénieure hydraulicienne, présidente de la commission d'enquête, Messieurs Jean-Paul MARANINCHI, retraité, ancien commandant de police, et Pierre-Paul NICAISE, retraité, ancien responsable de sites de production EDF, recevront les observations du public en mairie de Bastia, selon les modalités suivantes :

- lundi 3 novembre 2025, de 13 h à 17 h ;
- vendredi 14 novembre 2025, de 13 h à 16 h ;
- mercredi 19 novembre 2025, de 9 h à 13 h ;
- jeudi 27 novembre 2025, de 9 h à 13 h ;
- vendredi 5 décembre 2025, de 13 h à 16 h.

Monsieur Antony HOTTIER a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Chacune de ces permanences sera assurée par l'un au moins des membres de la commission d'enquête.

MODALITÉS DE CONSULTATION DU DOSSIER : durant cette période, le public prendra connaissance du dossier et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet à la maison des services publics, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Ce dossier sera également consultable sur un poste en libre accès à la maison des services publics, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse :

[https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/
Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique](https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique)

Un registre dématérialisé, ainsi qu'un exemplaire du dossier, seront mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6749>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées aux membres de la commission d'enquête par écrit, à la maison des services publics, et par voie électronique (enquete-publique-6749@registre-dematerialise.fr), du 3 novembre 2025 à 13 heures, jusqu'au 5 décembre 2025 à 16 heures.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Bastia (04 95 55 96 20).

DÉCISION DEVANT INTERVENIR APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE : le préfet délivrera un arrêté déclarant ce projet d'acquisition foncière d'utilité publique, au profit de la commune de Bastia, ou, le cas échéant, un arrêté portant refus de déclaration d'utilité publique.